

- Département de la Savoie -



Mairie de St-Pierre d'Entremont  
Place René Cassin  
Saint-Pierre d'Entremont  
73670 - SAVOIE

Tél: 04 79 65 81 33- mail : [contact@saintpierredentremont.org](mailto:contact@saintpierredentremont.org)

## **CREATION D'UNE PASSE A POISSON SUR LE COZON**

### **DOSSIER DE CONSULTATION DES ENTREPRISES**

(Appel d'offre restreint passé en application des articles R2124-2 ET 2161-6 à 11 du CPP)

#### **CADRE DU BORDEREAU DES PRIX UNITAIRES**



Bureau d'Études Techniques – Siège social  
137, rue Mayoussard - CENTR'ALP  
38430 MOIRANS

Agence de Savoie  
445, rue Louis Armand – Savoie Hexapole  
73420 MERY

*Dossier 742-03  
05 Septembre 2019*

Tél. : 04 76 35 39 58  
[alpetudes@alpetudes.fr](mailto:alpetudes@alpetudes.fr)

Tél. : 04 79 63 73 90  
[agence.savoie@alpetudes.fr](mailto:agence.savoie@alpetudes.fr)

## BORDEREAU DES PRIX UNITAIRES

n°	Désignation des ouvrages et prix hors-taxes en toutes lettres	Unité	Prix H.T. en chiffres
<b>1</b>	<b>TRAVAUX PREPARATOIRES</b>		
1.1	<p><b>VISITE PREALABLE DE RECONNAISSANCE</b></p> <p>Pour l'ensemble du déroulement et l'organisation du chantier, reconnaissance sur site afin de procéder à un inventaire des éléments à prendre en compte pour la réalisation des travaux et notamment (liste non exhaustive) : nature des terrains, classement des voiries de circulation, accès au chantier, stockage des matériaux et matériels, approvisionnements, ouvrages, réseaux et bâti existants, arbres et plantations existants à conserver ou à abattre, circulation, signalisation, sécurité des personnes et des biens, évacuation des matériaux et décharges.</p> <p>Toutes les sujétions qui y sont liées sont comprises dans les prix du Marché.</p>	<i>Le forfait</i>	
1.2	<p><b>DICT / ARRETES DE CIRCULATION / MARQUAGE</b></p> <p>Dès notification du marché l'entreprise engagera pendant la phase légale de préparation de chantier toutes les démarches administratives nécessaires à l'obtention des autorisations de travail à proximité d'ouvrages existants et dans l'emprise des voiries publiques (voies communales; départementales).</p> <p>Pour les réseaux existants: après avoir consulté le "guichet unique" elle diffusera ses D.I.C.T auprès de l'ensemble des concessionnaires référencés et intégrera dans ses plans d'exécution et spécifications techniques détaillées les informations et modalités d'exécution préconisées par les concessionnaires.</p> <p>Nota: Les informations collectées par le maître d'œuvre lors de la phase d'étude figurent en annexe du CCTP. La procédure à mettre en œuvre par l'entreprise sera conforme aux articles R554-24 + 25 +26 du Code de l'Environnement.</p> <p>Pour les Travaux à réaliser sur domaine public: l'entreprise sollicitera auprès du gestionnaire les arrêtés de circulation nécessaires au bon déroulement du chantier: les périodes demandées seront conformes aux informations figurant sur le planning opérationnel contractuel et intégreront les délais légaux d'instruction.</p> <p>Le marquage au sol des réseaux existants et ouvrages enterrés existants sera réalisé en présence du maître d'œuvre à partir des informations collectées lors de la phase DICT et à la suite de la campagne de sondage prévue à l'article 01.34 ci-après: il sera réalisé et entretenu conformément aux dispositions prévues à l'article R554-27 du Code de l'Environnement.</p>		
1.2.1	DICT sur l'ensemble de l'emprise du projet	<i>Le forfait</i>	
1.3	<p><b>CONSTAT D'HUISSIER</b></p> <p>L'entreprise fera procéder par un huissier de justice de son choix à un état des lieux détaillé de la zone intéressée par les travaux et de ses abords immédiats. Le document produit par l'officier de justice devra contenir toutes les indications permettant d'apprécier de façon certaine l'état des lieux avant l'intervention de l'entreprise. Le document sera produit au Maître d'œuvre en deux exemplaires papier couleur + 1 CD.</p>	<i>Le forfait</i>	

n°	Désignation des ouvrages et prix hors-taxes en toutes lettres	Unité	Prix H.T. en chiffres
1.4	<p><b>PLANS D'EXECUTION / SPECIFICATIONS TECHNIQUES DETAILLEES</b></p> <p>Le Maître d'œuvre n'étant pas chargé d'une mission EXE, l'entreprise devra réaliser l'ensemble des études d'exécution des travaux compris dans le Marché. Ces dernières seront réalisées soit en interne, soit par des Bureaux d'Etudes Techniques spécialisés et comprendront : - élaboration des schémas fonctionnels, notes techniques et de calcul qui précèdent et commandent les plans d'exécution - établissement de tous les plans d'exécution et spécifications techniques détaillées à l'usage du chantier, en cohérence avec les plans guide fournis par la maîtrise d'œuvre - établissement d'un calendrier prévisionnel d'exécution des travaux par lots ou corps d'état</p> <p>L'ensemble de ces documents établis à partir des plans guide du Maître d'œuvre et du CCTP du Marché seront conformes aux normes, DTU, documents techniques généraux d'ordre contractuels (CCTG) et seront soumis avant exécution des travaux au visa du Maître d'œuvre.</p>		
1.4.2	Le forfait	<i>Le forfait</i>	
1.10	<p><b>PIQUETAGE / IMPLANTATION</b></p> <p>Sur la base des plans guide fournis par le Maître d'œuvre, des plans d'exécution qu'elle aura établis ; en fonction des éléments qui lui auront été transmis par les concessionnaires dans le cadre de ses DICT et des éventuels plans de bornage, l'entreprise procédera au piquetage et à l'implantation : (A AJUSTER AU PROJET) des terrassements (entrée en terre, crête de talus) ; des réseaux et ouvrages projetés ; de la voirie ; des bordures et aménagements de surfaces ; du mobilier urbain ; des plantations.</p> <p>Elle devra établir un plan où figureront les principaux repères de nivellement qui lui permettront d'assurer en phase chantier le contrôle permanent de l'exécution des travaux (fonds de forme, niveaux finis, pentes, fils d'eau).</p> <p>Elle aura à sa charge l'entretien et la réhabilitation de ces repères pour toute la durée du chantier</p>		
1.10.1	Le forfait	<i>Le forfait</i>	
1.11	<p><b>PLAN PARTICULIER DE SECURITE ET DE PROTECTION DE LA SANTE</b></p> <p>Etablissement avant le démarrage des travaux d'un Plan Particulier de Sécurité et de Protection de la Santé intégrant les éléments d'informations et de recommandations prévus par les textes règlementaires et formulés par le coordonnateur sécurité, le Maître d'œuvre et le Maître d'ouvrage.</p>		
1.11.1	Niveau 3	<i>Le forfait</i>	
1.12	<p><b>PLAN D'ASSURANCE QUALITE</b></p> <p>Sur la base des indications figurant au CCTP, l'entreprise établira et fera évaluer durant toute la durée du chantier son plan d'assurance qualité.</p>	<i>Le forfait</i>	
1.13	<p><b>INSTALLATION ET PREPARATION DE CHANTIER</b></p> <p>Comprenant : amenée, fourniture ou location, mise en place pendant la durée du chantier, entretien et repli des engins et équipements nécessaires à la réalisation des travaux.</p>		
1.13.2	Complète et conforme à la législation du travail (bungalow double + WC + réfectoire)	<i>Le forfait</i>	

n°	Désignation des ouvrages et prix hors-taxes en toutes lettres	Unité	Prix H.T. en chiffres
1.15  1.15.2	<p><b>PANNEAU D'INFORMATION DE CHANTIER</b></p> <p>Comprenant : fourniture, pose, entretien et repli d'un panneau d'information. L'ensemble sera fixé correctement dans sol. Ce prix rémunère également le marquage par sérigraphie des informations relatives au chantier suivant un modèle fourni par le Maître d'œuvre (informations minimales à faire figurer : Maître d'ouvrage, opération, entreprises, maître d'œuvre, coordonnateur SPS, montant et durée des travaux, subventionnement, logo Maître d'ouvrage) en contreplaqué CTBX épaisseur minimum 23 mm fixé sur structure bois ou métallique.</p> <p>Largeur 2.50m x hauteur 3.00 m</p>	L'unité	
1.19  1.19.1	<p><b>OUVERTURE D'UNE PISTE D'ACCES DANS LE LIT MINEUR</b></p> <p>Comprenant : piquetage, terrassements en déblais / remblais quelque soit la nature du terrain (y compris terrain rocheux) sur une largeur permettant de dégager une emprise circulaire de 3.00 m minimum, création d'un fossé longitudinal de récupération des eaux de ruissellement, traversées perpendiculaires empierrées et distantes d'environ 30 ml permettant le rejet à l'aval des eaux de ruissellement, compactage sommaire de la bande de roulement avec réalisation d'un profil en travers approprié, réglage soigné des talus créés à l'amont (déblais) et à l'aval (remblai), récupération des blocs projetés à l'aval du talus en remblai et toutes sujétions d'entretien et de remise en état pendant la durée du chantier. Nota : La fourniture, l'aménée et la mise en œuvre éventuelle d'un feutre anti-contaminant et des matériaux de fondation de chaussée ne font pas partie de ce prix.</p> <p>D'une largeur circulaire de 3.00 m minimum</p>	Le mètre linéaire	
1.35  1.35.1	<p><b>ALIMENTATION PROVISOIRE AEP AERIENNE</b></p> <p>Comprenant : Terrassements, dégagement des conduites et équipements existants, fourniture et mise en œuvre de l'ensemble des pièces, vannes, raccords, jonctions, canalisations et protections nécessaires à l'opération, remblaiement des tranchées réalisées avec des matériaux sains, y compris réfections provisoires de chaussée, entretien pendant la durée du chantier des installations provisoires ainsi réalisées, démontage et récupération des pièces de robinetterie et des canalisations à l'issue de l'opération.</p> <p>Raccordement provisoire au réseau existant</p>	L'unité	
1.35.2	<p>Canalisation d'alimentation aérienne PEHD diamètre (à préciser) mm minimum y compris protections thermiques et mécaniques</p>	Le mètre linéaire	

n°	Désignation des ouvrages et prix hors-taxes en toutes lettres	Unité	Prix H.T. en chiffres
1.38	<p><b>OUVRAGE ET EQUIPEMENTS POUR DERIVATION DU COURS D'EAU</b></p> <p>Ce prix rémunère l'ensemble des moyens nécessaires à mettre en oeuvre pour la dérivation ponctuelle du cours d'eau permettant d'isoler des écoulements le secteur des travaux et comprend : les travaux de terrassements d'un canal provisoire de dérivation ; la reprise des matériaux de déblais ainsi que l'apport de matériaux nécessaire à la création d'un batardeau ; la fourniture et la mise en place des ouvrages de busage nécessaire du cours d'eau ; les opérations de mise à sec du cours d'eau par pompage ; les éventuelles opérations de pompage et d'étanchement complémentaires ; l'entretien de ces dispositifs durant tout le chantier et leur reconstruction en cas de dégradation ; la mise en oeuvre d'un barrage de botte de pailles ancrées dans le lit aval de la zone de travaux et son entretien pendant toute la durée des travaux ; les opérations de démantèlement de l'ensemble des dispositifs en fin d'opération.</p>	Le forfait	
<b>2</b>	<b>TERRASSEMENTS GENERAUX</b>		
2.2	<p><b>TERRASSEMENTS EN DEBLAIS</b></p> <p>Comprenant : piquetage, implantation, extractions avec les engins de terrassements appropriés, stockage soigné à moins de 300 mètres de l'extraction, détournement, pompage, reprise et drainage des eaux quelques soient leur nature et leur débit, réglage des talus et des plateformes, maintenance des pistes et voies de circulation, nettoyage des roues de camions et des accès extérieurs au chantier au moyen d'équipements adaptés.</p>		
2.2.1	le m <sup>3</sup> non foisonné réalisé à la pelle mécanique	Le mètre cube non foisonné	
2.26	<p><b>EVACUATION DES DEBLAIS EXCEDENTAIRES</b></p> <p>Comprenant : chargement, stockage à proximité du chantier, reprise, transports en décharge avec les engins appropriés, retour à vide, nettoyage des chaussées des abords immédiats des travaux et toutes sujétions.</p>		
2.26.1	Sur décharge agréée de classe 3 (ISDI) ou carrière habilitée à recevoir les déchets inertes, au choix de l'entreprise, y compris droits de décharge.	Le mètre cube	
2.10	<p><b>DEMOLITION DE MACONNERIE</b></p> <p>Comprenant : dégagement des ouvrages à démolir, reconnaissance, démolition soignée avec les engins appropriés (BRH, compresseur, pointerolles, mortier expansif, explosif, etc...), chargement et évacuation des déblais en décharge agréée y compris droits de décharge.</p>		
2.10.4	Béton armé	Le mètre cube	
2.28	<p><b>LIT DE POSE ET D'ENROBAGE</b></p> <p>Comprenant : fourniture en site agréé, transport, stockage à proximité immédiate du chantier, reprise, mise en oeuvre soignée, réglage et compactage sommaire. Un lit de pose de 10 cm en fond de tranchée sera aménagé avant la pose des canalisations, câbles et fourreaux. La protection mécanique des équipements sera réalisée par un recouvrement d'au moins 10 cm sur la génératrice supérieure.</p>		
2.28.3	Gravette concassée 3/5	Le mètre cube	

n°	Désignation des ouvrages et prix hors-taxes en toutes lettres	Unité	Prix H.T. en chiffres
2.29	<p><b>TRAVAUX DE MACONNERIE POUR PETITS OUVRAGES COURANTS</b></p> <p>Cette prestation rémunère les petits travaux de maçonnerie et comprend : fourniture et mise en œuvre des matériaux, agrégats, coffrages, étais, protections, adjuvants éventuels, colorants, ferrallages et toutes sujétions quels que soient les volumes ou les surfaces à réaliser.</p>		
2.29.3	Maçonnerie en béton dosé à 300 kg	<i>Le mètre cube</i>	
<b>3</b>	<b>CANALISATIONS PRESSION</b>		
3.1	<p><b>RACCORDEMENT SUR CANALISATION EXISTANTE</b></p> <p>Comprenant : Mise en place de la signalisation de chantier, découpe et démolition de chaussée quelle que soit l'épaisseur du revêtement, terrassements à l'engin et à la main en vue du dégagement soigné de la canalisation existante, évacuation des déblais non réutilisés, blindage de la tranchée, manœuvre des vannes de section sous contrôle du gestionnaire du réseau et après avis circonstancié du Maître d'oeuvre, tronçonnage de la conduite existante, épuisement de la tranchée, fourniture et mise en œuvre des pièces spéciales fonte aux diamètres appropriés, fourniture et mise en œuvre des pièces de raccordement, de jonction, d'étanchéité et de l'ensemble de la boulonnerie inox, mise en œuvre des butées, remise en eau du réseau sous contrôle du gestionnaire, remblaiement soigné en GNT 0/80 compactée par couches de 30 cm maximum, couche de réglage en concassé 0/31.5 sur une épaisseur de 10 cm, réfection provisoire de chaussée en enrobé à froid et toutes sujétions.</p>		
3.1.1	Pour conduite jusqu'à Ø160 mm inclus	<i>Le forfait</i>	
3.3	<p><b>CANALISATIONS PRESSION EN FONTE DUCTILE</b></p> <p>La nature exacte des diverses canalisations à mettre en œuvre est précisée dans le CCTP. La longueur sera décomptée suivant l'axe de la conduite, sans déduction des longueurs occupées par les pièces spéciales et les robinets vannes, que ce soit en tranchée ou dans les chambres de vannes.</p> <p>Les pièces spéciales (coudes, tés, cônes etc...) sont comptées séparément dans le cadre de l'article 03.11</p> <p>Le prix comprend : la fourniture, la mise en stock, la reprise pour l'approche et le débardage, la mise en oeuvre en tranchée (avec embarras éventuels d'étais, de blindages ou d'autres canalisations existantes) ou en élévation, les coupes de tuyaux, la fourniture et la mise en œuvre soignée des joints caoutchouc d'étanchéité, le calage des angles et aux extrémités, l'essai des conduites aux conditions indiquées dans le CCTP, le nettoyage, le rinçage et la désinfection de la conduite, l'établissement des analyses bactériologiques et toutes sujétions de fourniture et de mise en œuvre.</p> <p>En fonte ductile avec revêtement intérieur en mortier centrifugé à joint type "STANDARD" ou "EXPRESS" et pour les diamètres nominaux suivants :</p>		
3.3.3	Diamètre Ø100 mm	<i>Le mètre linéaire</i>	
3.4	<p><b>PLUS VALUE POUR JOINT VERROUILLE TYPE à compléter (ou EQUIVALENT)</b></p> <p>Cette prestation s'applique aux articles 3.2 et 3.11 et intègre la fourniture et la mise en œuvre des équipements nécessaires au "verrouillage" longitudinal et transversal des canalisations Fonte entre elles.</p>		
3.4.3	Diamètre Ø100 mm	<i>Le mètre linéaire</i>	

n°	Désignation des ouvrages et prix hors-taxes en toutes lettres	Unité	Prix H.T. en chiffres
<b>3.11</b>	<p><b>PIECES SPECIALES FONTE POUR CANALISATIONS FONTE</b></p> <p>La nature exacte des diverses pièces spéciales à mettre en œuvre figure dans le CCTP. Le prix figurant dans cet article rémunère indifféremment les pièces à emboîtements, à brides et verrouillées suivant l'équivalence métrique définie dans le CCTP et intègre : la fourniture, la mise en stock, la reprise pour l'approche, la mise en œuvre en tranchée (avec embarras éventuels d'étais, de blindages ou d'autres canalisations existantes) ou en élévation, les coupes de tuyaux, la fourniture et la mise en œuvre soignée des joints caoutchouc d'étanchéité, le calage des angles et aux extrémités, l'essai des conduites aux conditions indiquées dans le CCTP, le nettoyage, le rinçage et la désinfection de la conduite, l'établissement des analyses bactériologiques et toutes sujétions de fourniture et de mise en œuvre. En fonte ductile peinture Epoxy couleur bleue et pour les diamètres nominaux suivants :</p>		
3.11.3	Diamètre Ø100 mm	<i>Le mètre linéaire</i>	
<b>3.16</b>	<p><b>BUTEE D'ANCRAGE POUR CANALISATION PRESSION</b></p> <p>Comprenant : terrassements soignés, compactage du fond de forme ; coffrage soigné ; fourniture et mise en œuvre de béton armé dosé à 350 kgde CEM II d'un volume suffisant pour résister aux surpressions du réseau (calcul à réaliser par l'entreprise) ; remblaiement et toutes sujétions.</p>		
3.16.1	pour conduite jusqu'à Ø160	<i>L'unité</i>	
<b>17</b>	<b>MATERIAUX D'APPORT</b>		
<b>17.1</b>	<p><b>MATERIAUX D'APPORT DE CARRIERE</b></p> <p>Ce prix rémunère le mètre cube de matériaux mis en place et comprend : l'agrément, la fourniture de type GNT ou équivalent, le chargement, le transport, le déchargement à pied d'œuvre ou à proximité immédiate du chantier avec la reprise, le répandage, le réglage et le compactage par couches et toutes sujétions de mise en œuvre (éventuellement à la main) y compris humidification éventuelle pour l'obtention de l'optimum PROCTOR. Le volume à prendre en compte sera déterminé par mètre après compactage. Ce prix s'entend quelle que soit la provenance des matériaux et sa mise en place conforme au guide technique routier (GTR) et le cas échéant aux fascicules 70 et 71.</p>		
17.1.24	Couche de substitution en 100/400	<i>Le mètre cube</i>	
<b>17.3</b>	<p><b>ENROCHEMENTS</b></p> <p>Ce prix rémunère à la tonne la fourniture, le transport, le déchargement à proximité immédiate du chantier, la reprise et la mise en œuvre soignée de blocs triés, le calage et toutes sujétions.</p>		
17.3.1	Blocs calcaire 40/200 kg Dn50 = 0.35m	<i>La tonne</i>	
17.3.2	Blocs calcaire 45/125 kg Dn50 = 0.06m	<i>La tonne</i>	
17.3.5	Plus value pour scellement des blocs au béton dosé 250 kg/m <sup>3</sup>	<i>La tonne</i>	
17.3.7	Enrochement libres pour réalisation du sabot rive gauche	<i>La tonne</i>	

n°	Désignation des ouvrages et prix hors-taxes en toutes lettres	Unité	Prix H.T. en chiffres
<b>26</b>	<b>REHABILITATION D'OUVRAGES EN BETON ARME</b>		
<b>26.2</b>	<p><b>TRAITEMENT DES SURFACES BETON ALTEREES</b></p> <p>Ce prix rémunère l'ensemble des travaux de traitement des surfaces altérées et/ou présentant des aciers apparents. Les travaux comprennent sans s'y limiter:</p> <p>A) Purge des zones altérées Élimination des bétons non adhérents et mise à nue des armatures corrodées, par hydrodécapage, piquage à l'engin pneumatique ou à la main, et toute autre technique permettant l'enlèvement des bétons, stockage sur chantier, reprise et évacuation en site agréé des gravats ainsi extraits.</p> <p>B) Passivation des aciers corrodés Après mise à nu des armatures, broissage et/ou sablage des aciers pour éliminer toute trace de rouille, les aciers doivent être propres et sains une fois l'opération de nettoyage terminée. Mise en oeuvre d'un revêtement anticorrosion (de passivation), mode d'application suivant les prescriptions du fournisseur,</p> <p>C) Mise en oeuvre d'un enduit primaire Une fois l'ensemble des aciers corrodés passivés, mise en oeuvre d'une ou deux couches de produit bi-composants pour imprégnation du béton</p> <p>D) Mise en oeuvre d'un enduit époxy de ragréage Mise en place d'un enduit époxy de ragréage afin de rétablir l'enrobage nécessaire. L'ensemble des produits (revêtement anticorrosion; enduits...) feront l'objet d'une approbation par le maître d'oeuvre avant leur mise en place. Ils devront répondre aux exigences du CCTP.</p>	<i>Le mètre carré</i>	
<b>31</b>	<b>TRAVAUX SPECIAUX</b>		
<b>31.5</b>	<p><b>CANALISATION POSEE EN TRANCHEE DANS LE LIT D'UNE RIVIERE</b></p> <p>Cette prestation rémunère la pose d'une canalisation quelque soit sa nature et son diamètre, dans une tranchée réalisée dans le lit d'un ruisseau. Elle comprend : réalisation d'une piste d'accès au ruisseau ; aménagement d'une rampe entre les berges et le fond du ruisseau y compris fourniture, amenée et mise en oeuvre des matériaux ; nettoyage préliminaire du lit et des berges du ruisseau avec évacuation des déchets et encombrants en décharge agréée (y compris droits de décharge) ; détournement des eaux par batardeau et pompage ; tranchée selon profil en long du projet ; stockage longitudinal des matériaux extraits en tête de tranchée ; blindage ; protection des ouvrages de génie civil existants ; sujétions relatives à la présence de terrain dur, rocheux ou de maçonneries ; pose de la canalisation y compris massifs de lestage et de calage en béton armé coffré (minimum deux par longueur de tuyaux) ; remblaiement de la tranchée avec les matériaux extraits ; compactage sommaire ;</p> <p>remise en état du lit du ruisseau avec rétablissement soigné du fond et des talus ; remise en état soignée des digues, berges et chemins d'accès ; évacuation des matériaux excédentaires en décharge agréée (y compris droits de décharge).</p> <p>Ce prix ne comprend pas la fourniture des canalisations comptée à l'article (à préciser).</p>	<i>Le mètre linéaire</i>	



n°	Désignation des ouvrages et prix hors-taxes en toutes lettres	Unité	Prix H.T. en chiffres
<b>40</b>	<b>CONTROLE ET RECEPTION DES TRAVAUX</b>		
40.1	<p><b>ESSAI DE PRESSION</b></p> <p>Comprenant : Pour un tronçon fonctionne défini par le maître d'oeuvre; fourniture et mise en œuvre des équipements, raccords et joints nécessaires au montage de l'essai, fourniture ou location d'une pompe d'épreuve en ordre de marche, mise en place des butées d'extrémité, remplissage de la canalisation y compris fourniture de l'eau, essai pendant une durée minimale de 30 minutes conformément aux spécifications du CCTP, rédaction du Procès Verbal d'essai contradictoire, démontage de l'essai et de l'ensemble des équipements ayant servi à le réaliser et toutes sujétions.</p>		
40.1.1	Pression d'essai inférieur ou égal à 16 bar	<i>Le forfait</i>	
40.2	<p><b>DESINFECTION DE CANALISATION D'EAU POTABLE</b></p> <p>Comprenant : remplissage et lavage, fourniture et mise en oeuvre d'un agent désinfectant mis en contact pendant une durée minimum de 30 minutes avec les canalisations et équipements, rinçage de la canalisation avant mise en service provisoire à l'issue de laquelle sera effectuée le prélèvement de contrôle.</p>		
40.2.1	Diamètre jusqu'à 160 mm	<i>Le mètre linéaire</i>	
40.3	<p><b>ANALYSE BACTERIOLOGIQUE D'EAU</b></p> <p>Comprenant : prélèvement effectué par un agent agréé ; transport ; frais d'analyses dans un laboratoire agréé par l'ARS ; diffusion des résultats au Maître d'oeuvre ; mise en service définitive du réseau.</p>		
40.3.1	Analyse type B3	<i>L'unité</i>	
40.12	<p><b>PLANS DE RECOLEMENT / DOSSIER DES OUVRAGES EXECUTES</b></p> <p>L'entreprise devra impérativement remettre le jour de la réception des travaux les plans de récolement et les dossiers des ouvrages exécutés.</p> <p>Cet article rémunère l'ensemble des prestations à réaliser dans ce cadre et notamment : réception et vérification des fonds de plan transmis par le Maître d'œuvre ou le Maître d'ouvrage, levés de terrain par des opérateurs compétents et report sur plan de l'ensemble des points concernés, collation et mise à jour de l'ensemble des plans d'exécution, PV d'essai, contrôles techniques, notices d'entretien et d'exploitation, documentations techniques des fabricants, montage du dossier des ouvrages exécutés en TROIS exemplaires papier et un sur support informatique et envoi pour validation au Maître d'œuvre.</p>		
40.12.3	Forfait pour l'ensemble de l'opération	<i>Le forfait</i>	